

DOLLEREN INFOS

Dépôt légal E26/84 du 10 février 1984



Village que j'aime



MAIRIE

Heures d'ouverture au public :
mardi et vendredi de 9 h à 11 h 30
et de 17 h à 18 h.

Permanence de M. REYMANN,
Maire :

le mardi de 17 h à 18 h.

Permanence de
M. GAUTHRON, Premier Adjoint :
le samedi matin sur rendez-vous.
Tél. : 03.89.82.02.12

Email : mairie.dolleren@tv-com.net

Site internet : www.dolleren.fr

Fermeture Mairie :

- Vendredi 24 avril 2023
- Vendredi 28 avril 2023
- Vendredi 19 mai 2023

POSTE OBERBRUCK

L'agence postale est ouverte les
lundi, mardi, jeudi, vendredi et
samedi de 8 h 30 à 11 h 30.

SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES

Service des Impôts des Particuliers
et Service des Impôts des
Entreprises – THANN

Ouvert de 8 h 15 à 11 h 45 et de
13 h 30 à 16 h

– Fermé les mardi, jeudi et ven-
dredi après-midis.

Service de Gestion Comptable de
GUEBWILLER

Depuis le 1^{er} janvier 2022 la Trésor-
erie de MASEVAUX est fermée.

Depuis cette date, pour vos loyers,
factures d'eau ou d'ordures mén-
agères vous serez renseigné par
le Service de Gestion Comptable
(SGC) de GUEBWILLER :

▷ par messagerie, en adressant
votre mel à :

[sgc.guebwiller@dgfip.finances.
gouv.fr](mailto:sgc.guebwiller@dgfip.finances.gouv.fr)

▷ par téléphone au 03.89.74.93.51,

▷ à l'accueil du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30.

L'adresse du SGC est la suivante :

Centre des Finances Publiques
SGC de GUEBWILLER
3, Place Lecocq
68500 GUEBWILLER.

Il est rappelé que depuis octobre
2016, vous pouvez payer vos fac-
tures via internet et avec votre CB
sur : PayFip.gouv.fr

Vous pouvez également béné-
ficier du prélèvement automa-
tique de vos factures d'eau.

Les personnes intéressées pour-
ront s'adresser auprès des ser-
vices du TRESOR PUBLIC ou à
la Mairie

Pour vos paiements en espèces
(inférieurs à 300 €) et en carte
bancaire, vous pouvez vous
rendre au :

Bar Tabac FICHTER LA FONDERIE
4, rue du Général de Gaulle
68290 MASEVAUX NIEDERBRUCK

**Afin de continuer à répondre
à l'ensemble des besoins et
attentes des contribuables, le
site : www.impots.gouv.fr, ac-
cessible 24 heures sur 24 et 7
jours sur 7, délivre toutes les in-
formations fiscales nécessaires
et permet aux usagers (parti-
culiers, professionnels, collec-
tivités locales et partenaires)
d'effectuer en ligne l'essentiel
de leurs démarches.**

DÉPART - ARRIVÉE DANS LA COMMUNE

Arrivée, départ ou simple chan-
gement d'adresse dans la
commune : dans votre intérêt,
n'omettez pas de le signaler au
secrétariat de la Mairie.

Il est rappelé que les déclara-
tions de domicile et de change-
ment de domicile sont obliga-
toires en ALSACE-MOSELLE.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

En cas de panne d'éclairage pu-
blic, veuillez le signaler au secré-
tariat de la Mairie.

REPOS DOMINICAL

Il est rappelé que l'utilisation des
tronçonneuses, tondeuses à ga-
zon et autres matériels motorisés
de jardinage et d'entretien des
espaces verts ou naturels ainsi
que celle des engins d'exploita-
tion forestière

sont INTERDITES

TOUS les dimanches ainsi que
les jours fériés suivants : 1^{er} jan-
vier, Assomption, Ascension, 1^{er}
novembre et Noël.

OBLIGATIONS DES RIVERAINS

Les quatre commandements du
propriétaire ou locataire riverain :

- veiller à la propreté des rues,
trottoirs, rigoles et caniveaux par un
balayage fréquent,
- veiller à l'évacuation des
eaux de pluie en gardant les tuyaux
de descente en bon état,
- effectuer l'élagage des haies
vives et autres arbres débordant sur
le domaine public,
- procéder à l'enlèvement
des mauvaises herbes sur toute la
longueur de sa propriété.

DÉCÈS

Jean FREDEZ le 10 février 2023 à
MULHOUSE.

Marie-Laure KESSLER
le 21 décembre 2022 à Dolleren.

ANNIVERSAIRES PRINTEMPS 2023

FEVRIER (Rajout)

Le 27
BAEUMLER Etienne 70 ans

AVRIL

Le 4
LEHMANN Denise 88 ans
KIPPELEN Marie-Rose 80 ans

Le 8
BINA Edith 75 ans

Le 11
ANCELET Michèle 76 ans

Le 14
GASSER Lucie 86 ans
BAUER Daniel 72 ans

Le 18
EHRET Raymonde 77 ans

Le 27
STUDER Anne-Marie 81 ans
SUTTER Jeannette 76 ans

Le 28
BAUMGART Julien 75 ans
MARANZANA Sylvia 70 ans

MAI

Le 1
EHRET Marie-Anne 80 ans

Le 4
ANCELET Serge 78 ans

Le 12
UHLEN Lucie 99 ans

Le 13
TRESCH Marie-Louise 89 ans

Le 14
CACHOT Henri 79 ans
ILTIS Lucien 74 ans

Le 26
NAEGELEN Marie-Rose 88 ans
BEHRA Marie-Jeanne 73 ans

JUIN

Le 3
BIHL Marc 74 ans

Le 13
MERSIOL Jean-Paul 86 ans

Le 16
LIEBY Jean-Paul 73 ans

Le 17
EHRET Mathieu 84 ans

Le 25
LAMMERT Jeanne 79 ans

MARIAGE

A Dolleren le 11 mars 2023
Jean-louis PAUMIER
et Françoise RAFFIN

POPULATION LÉGALE À DOLLEREN au 1^{er} JANVIER 2023

486 habitants.

SERVICE DE L'EAU

Merci de signaler en mairie toute consommation exceptionnelle notamment le remplissage des piscines.

SAISONNIERS

La Commune de DOLLEREN recrute deux saisonniers à raison de 20 heures par semaine pour l'entretien des espaces verts pendant la période des congés d'été. Les candidatures seront reçues jusqu'au 30 mai 2023 (remettre en Mairie un cv et une lettre de motivation).

AIDES FINANCIÈRES "BONUS VÉLO"

L'État a prolongé l'aide afin d'aider financièrement les personnes pour l'achat d'un vélo neuf et répondant aux critères d'éligibilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment des plus précaires, les aides à l'achat de vélo sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2023.

S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, l'Etat a revu sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière :

- Les critères d'attribution ont été revus, à partir du 1 janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu

fiscal de référence par part inférieure à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).

- Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur ce site :
<https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo/>.

Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur le site <https://www.primeala-conversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.



MICRO CRÈCHE

Une micro crèche ouvre ses portes dans la vallée :

Les Bubbala de la Dolleren
25 route Joffre
68290 Masevaux

06.68.16.32.64
lesbubbaladeladoller@gmail.com

 [les bubbala de la doller](#)



Le site de Dolleren en direct...



AU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 MARS 2023

Le conseil Municipal,

- Approuve les comptes administratifs 2022 et les comptes de gestion 2022 de l'ensemble des budgets communaux : RÉGIE DES TÉLESKIS, SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE LA FORÊT, FERME DU GRABER et BUDGET GÉNÉRAL,
- Vote l'affectation du résultat de l'ensemble des budgets communaux,
- Est informé de la répartition de la trésorerie du SIS après le départ des quatre villages, SEWEN, DOLLEREN, OBERBRUCK et RIMBACH de cette instance,
- Délibère pour soutenir les Brigades vertes dans leur statut actuel,
- Décide d'adhérer au service de conseil en énergie partage du Pays Thur Doller de premier niveau,
- Est informé de l'avancement des travaux de la réserve incendie du Graber (obligation d'augmentation de capacité),
- Reçoit les remerciements de différentes associations pour les subventions 2022,
- Fait le point sur le dossier Fennematt,
- Une journée de travail du conseil au Graber est organisée le 18 mars pour des finitions,
- Une journée citoyenne sera organisée prochainement, l'action Haut-Rhin propre aura lieu le 01 avril 2023,
- La date du prochain conseil est fixé au jeudi 13 avril 2023.

DES LIVRES ET EUX

La directrice de l'école de Dolleren, Charlotte SCHELLENBAUM, a profité de la journée de mobilisation autour du quart d'heure de lecture, le 10 mars dernier, pour faire découvrir aux enfants la boîte à livres située tout près de la mairie.

Après en avoir expliqué le fonctionnement aux élèves avec Brigitte STUDER, l'adjointe à l'origine de la création de cette "bibliothèque de rue", elle a invité chacun, par petits groupes de quatre, à venir choisir un ouvrage pour le ramener à domicile. Malgré la pluie, ils ont pris plaisir à cette activité.

Certains d'entre eux étaient des utilisateurs déjà confirmés, pour les autres, ce fut une découverte.

Libre à eux maintenant d'y entraîner leur parents, afin qu'à leur tour, ils se familiarisent avec ce mode de découverte des livres. Armoire verte pour les adultes, bleue pour les enfants.

Un bon moyen de partage et d'échange.



LA GARDERIE DU MATIN



Grâce au dispositif de garderie mis en place par la mairie, une jeune femme du village a pu décrocher un emploi à temps partiel. Les lundis et jeudis, où elle doit être opérationnelle dès 7 h 30 du matin, elle a l'opportunité de déposer ses enfants à 7 h 20 en salle de classe.

Ces derniers attendent l'arrivée des enseignants, en

s'adonnant à divers bricolages, sous la garde de Rachel VIDAL, notre employée en Contrat Aidé. Ci-contre, leur dernière réalisation : des cuillères-animaux.



CARNAVAL À L'ÉCOLE

Vendredi le 10 février, dernier jour d'école avant les vacances d'hiver, les écoliers et leurs enseignants ont fêté carnaval.

L'après-midi, qui s'est déroulé sous un beau soleil printanier, a été ponctué de jeux, de douceurs à déguster (crêpes, beignets, gâteaux...) Chacun a joué le jeu de se travestir. L'ensemble des participants a posé pour la photo souvenir.

B.S.



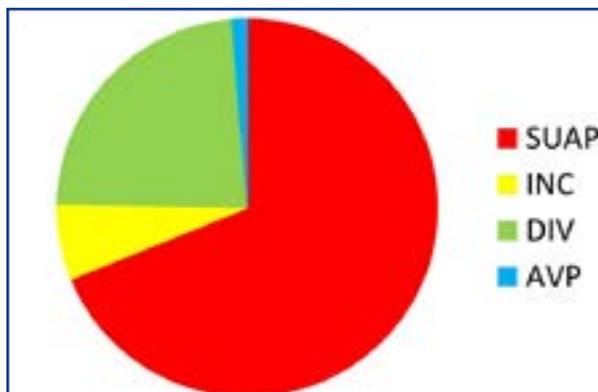
CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION INTERCOMMUNAL

Coté opérationnel...

L'année 2022 a été ponctuée de 77 interventions qui se répartissent comme suit : 53 pour des secours d'urgence aux personnes (SUAP), 18 pour des opérations diverses (DIV : nids de guêpes, inondations, ...), 5 pour des incendies (INC) et 1 pour accident de circulation (AVP).

Hormis une légère régression en 2021, on constate une augmentation du nombre de sollicitations des secours (2018 : 45, 2019 : 61, 2020 : 79, 2021 : 51) au niveau local comme national.

Cette progression demande un engagement quotidien de nos effectifs pour assurer le potentiel journalier opérationnel (POJ) et donc garantir un secours de proximité à nos concitoyens sur les trois communes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Nos portes sont ouvertes à toute personne, femme ou homme, de 16 à 55 ans, souhaitant mettre tout, ou partie de son temps libre au service des autres. Que vous ayez des horaires postés ou de journée, que vous travailliez ici ou ailleurs, la conjugaison des disponibilités de tout un chacun permet de faire fonctionner notre Centre de Première Intervention.

Rejoignez une équipe dynamique au sein de laquelle vous pourrez développer entraide, esprit d'équipe, camaraderie et autres valeurs humaines tout en aidant votre prochain.



Adjudant-chef Régis BEHRA

Chef de corps

06 74 94 56 12

Contact :

Sergent Romain GAUTHRON

Adjoint au Chef de corps

06 83 40 94 67

Côté Amicale...

Fin d'année dernière, malgré une météo incertaine, nous avons effectué notre traditionnelle tournée des calendriers. Comme à l'accoutumée, vous nous avez accueillis avec bonne humeur.

Nous vous remercions pour votre soutien et votre reconnaissance !

Nous nous retrouverons au courant de cette année à travers diverses manifestations... À bientôt !

Le Président et son comité

Frédéric HENNEMANN

06 12 25 91 08



DU CÔTÉ DE LA MJC



La section "3^e Âge", ou plutôt des "Aînés" a toujours son créneau horaire le jeudi, de 14 h à 18 h, tous les 15 jours. De beaux moments festifs ont égayé le cours habituel des séances de jeux de belote et de petits chevaux !



Le 15 décembre, c'est à l'auberge du Touriste à Rimbach que le rendez-vous a été donné, pour déguster le succulent repas de Noël concocté par Chantal et Claude.

L'ambiance était joyeuse, malgré l'absence de quelques membres pour maladie.



Une carte KDO a été remise par la présidente Yvette aux fidèles animatrices, Marie-Rose et Lisette, pour leur dévouement sans faille ! Beaucoup de joie également lors de la galette des rois, début janvier.

Les têtes couronnées étaient ravies !

De nouveaux participants (peu importe leur âge !) sont toujours attendus !...Et bienvenus.

Contact Marie-Rose NAEGELEN (03.69.19.59.45) et Lisette MERSIOL (03.89.82.98.20).

Les cours de Hatha-Yoga :

Pour adultes : le lundi soir, la 1^{re} séance à 18 h, la 2^e à 19 h 30.

Contact : Christiane RUDLER (06.82.18.51.64) mail : christiane.rudler@gmail.fr

Les cours de Zumba :

Pour ados et adultes : le mardi soir de 19 h à 20 h. Pour les plus jeunes de 6 à 11 ans : le mercredi matin de 11 h à 12 h.

Contact : Nathalie DAUM (06.62.78.88.68) mail : nathcurly@gmail.com

Les cours de dessin :

Pour les enfants à partir de 9 ans et adultes sans limite d'âge, avec 2 créneaux : de 16 h 30 à 18 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 30.

Professeur : Joël LEBRE artiste peintre.

L'adhésion à la MJC de Dolleren qui intègre l'assurance est obligatoire pour toute activité.

Le montant de la cotisation est de 10€ pour une carte individuelle, de 16€ pour une carte familiale.

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter la présidente de la MJC Yvette WECKNER au 06.23.84.30.29, ou par mail : weckyfdoller@tv-com.net.

UN REPAS DES AÎNÉS APPRÉCIÉ

Après deux années marquées par le Covid, l'annonce du repas des séniors en "présentiel" a été favorablement accueillie par l'ensemble des participants.

Le dimanche 15 janvier 2023, les soixante-cinq convives de plus de 70 ans ayant répondu favorablement à l'invitation du maire Sébastien REYMANN ont été reçus au Foyer communal d'Oberbruck par les membres du Conseil municipal et leurs conjoints —la salle de Dolleren n'offrant pas une capacité d'accueil suffisante.

L'Hôtel des Vosges de Sewen a régalié les papilles de tous les invités avec un menu festif unanimement apprécié. Le personnel communal était lui aussi convié à ces agapes.

Le maire a tenu à mettre à l'honneur les deux doyens présents : Mme Marie-Louise TRESCH, 89 ans et M. Joseph EHRET, 88 ans. Tous deux se sont vu remettre une petite attention.

L'après-midi s'est déroulée dans une bonne ambiance festive, ponctuée de chansons accompagnées par la guitare de Rémi STUDER.

La chaleur de ces retrouvailles a ravi l'ensemble des hôtes.

Brigitte STUDER





28 juin 1970, inauguration de la CMDP d'Oberbruck.





EISS H

MENSCHLAGER L

KIPPELEN P

STUDER JP

KESSLER P

VIVE LES MARIÉS

Samedi 11 mars s'est tenu le premier mariage civil de l'année : il s'agit de l'union de Jean-Louis PAUMIER avec Françoise RAFFIN.

Tous deux sont arrivés dans notre village en l'an 2000, avec leur fils aîné Sylvain alors âgé de six mois.

5 ans après, la famille s'est agrandie avec la venue d'Arnaud.

Tous deux travaillent dans le social, Françoise en tant qu'éducatrice spécialisée, Jean-Louis en tant qu'assistant social.

Sylvain, leur fils aîné, a beaucoup fait parler de lui grâce à son excellent niveau au Scrabble dont il a disputé deux fois les championnats du monde. Ses parents prévoient d'ailleurs de faire connaître davantage ce jeu de lettres aux membres de la MJC.

Après la cérémonie, M. le Maire a invité l'assemblée au verre de l'amitié, tout en saluant l'investissement de Françoise, membre assidue de la « Commission déco ».

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux heureux mariés.

B.S



MARCHÉ PAYSAN

Toute l'équipe de producteurs du marché paysan de Masevaux aura le plaisir de vous retrouver le 2^e jeudi de chaque mois à partir d'avril. N'hésitez pas à noter la première date dans votre calendrier : JEUDI 13 AVRIL de 17 h à 20 h !



NOUVELLE ACTIVITÉ À DOLLEREN

Nathalie fée des soins

Ancienne aide-soignante pendant de très longues années, j'ai eu envie d'apporter plus d'humanité dans mon travail, cela m'a conduit tout naturellement vers le reiki, le magnétisme celtique et le massage holiceltique. Ces méthodes me permettent d'apporter de l'apaisement, un mieux-être aux clients, tout en respectant le rythme de chacun.

Passionnée par la bonté, l'humanité, j'ai toujours ressenti au plus profond de moi un besoin viscéral de me tourner vers mon prochain. Apporter ma bienveillance et prendre soin de mon prochain a toujours été mon moteur.

Le reiki vous apporte une sérénité avant et après le travail, les vacances ou les fêtes. Il vous permet d'éliminer le stress et ainsi diminuer la pénibilité à l'approche de ces échéances.

Le magnétisme celtique propose un ensemble de techniques énergétiques destinées à soulager douleurs, mal-être physique et psychique. Un moment rien qu'à vous pour retrouver joie de vivre, sérénité, bien être.

Je vous propose également une aide concernant le mal être, l'insomnie, la fatigue, etc.

Le champ étant infini, vous trouverez certainement avec cette méthode un pilier qui vous aidera à changer votre quotidien.

Le massage holiceltique respecte la personne dans sa globalité. Il permet de retrouver confiance, bien être, discernement (crucial lorsqu'on doit prendre une décision importante) reprendre contact avec soi-même pour s'aimer, se respecter et attirer dans sa vie ce que l'on mérite.

Après vous avoir massé, vous ressentirez profondément ce que vous êtes vraiment et chaque élément de votre vie vous ramènera à votre véritable être.

Tous ceux qui l'ont expérimenté le confirmeront.

Reiki-massage celtique-massage holiceltique

Nathalie REBISCHUNG

4, rue du Buhl 68290 DOLLEREN
GK declic 68290 MASEVAUX

06.82.40.15.41



LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2022

Vous construisez ?
Vous rénovez ?

Vous faites un aménagement
ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la **taxe d'aménagement (TA)** et la **taxe d'archéologie préventive (TAP)** dans votre budget

Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..)

La TA est composée :

- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La TA la TAP



Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au **financement** de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



Octobre 2022

Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **AVANT** le 1^{er} septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
* la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
* la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **APRÈS** le 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **après** le 1^{er} septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « **Biens immobiliers** ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.



L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.



Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe?

Le fait générateur : la **délivrance** tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez vous auprès de votre collectivité.

NOTA

► Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

- **Valeurs forfaitaires pour 2022** :
 - **Taux communal** : Somme des surfaces de chaque plancher cloisées et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies
 - Fixé par délibération du conseil municipal
 - **Taux départemental** : Fixé par le conseil départemental : **1,90 % pour 2022**
 - **Taux TAP** : **0,40 %**
- Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les **taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.**

Où obtenir des renseignements ?

- Après de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **AVANT le 01/09/2022** : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires – ddt-scau-batdsf@haut-rhin.gouv.fr
Courriel :
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **APRÈS le 01/09/2022** : s'adresser à la Direction Départementale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers – SDIF depuis **votre messagerie sécurisée**, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>
Le simulateur ne prend pas en compte la **taxe d'archéologie préventive (TAP)** qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)

Exemple n°1 :
Je construis une maison d'habitation avec garage :
Surface de plancher de la maison = 120 m²
Garage de 40 m² *

Exemple n°2
Je construis un abri de jardin sur la même commune que ma maison
Surface de plancher de l'abri = 15 m²

Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

- En prenant en compte :
- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 820 €
 - Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
 - Taux départemental = 1,90 %
 - Taux TAP = 0,40 %
- * A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles



CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les **100 premiers m²** le montant s'élève à :

TA : part communale = 100 x (820 x 50%) x 3 % = **1 230 €**
TA : part départementale = 100 x (820 x 50%) x 1,9 % = 779 €

TAP = 100 x (820 x 50%) x 0,40 % = **164 €**

Pour les **60 m² restants** le montant s'élève à :

TA : part communale : 60 x 820 x 3 % = **1 476 €**
TA : part départementale : 60 x 820 x 1,9 % = **934,80 € arrondi à 935 €**

TAP : 60 x 820 x 0,40 % = **196,80 € arrondi à 197 €**

MONTANT TOTAL :

TA = 1 230 + 779 + 1 476 + 935 = **4 420 €** } = 4 781 €
TAP = 164 + 197 = **361 €**



CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 820 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = 15 x 820 x 3 % = **369 €**

TA : part départementale = 15 x 820 x 1,9 % = **233,70 € arrondi à 234 €** } = 652 €

TAP : 15 x 820 x 0,40 % = **49,20 € arrondi à 49 €**

Pour éviter toute erreur, mentionnez **scrupuleusement** vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.
La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.



VERS D'AUTRES CIEUX, POUR MARIE-LAURE

Il y a un an, alors que je rédigeais un article souvenir pour le décès d'Armand LAURENT survenu le 21 février 2022, j'étais loin d'imaginer qu'une douloureuse tâche m'incomberait à nouveau pour ce numéro du printemps 2023 : dix mois plus tard, jour pour jour, Marie-Laure, son épouse bien-aimée, avait baissé les bras et succombé au cancer qui la minait depuis un peu plus d'une année.

Son enterrement a eu lieu le 24 décembre, et, pour plus d'une personne, la veillée de Noël s'en est trouvée endeuillée : la famille, bien sûr, mais aussi les nombreux amis qui avaient tenu à être présents pour témoigner leur affection à la jeune défunte et à ses proches. Si les obsèques d'Armand furent ponctuées de nombreux témoignages et hommages, celles de Marie-Laure furent très sobres, à l'image de Marie-Laure. La gerbe de fleurs des champs qui recouvrait son cercueil, elle aussi, reflétait sa simplicité et son amour de la nature et des randonnées.



Née le 15 décembre 1959, Marie-Laure KESSLER était l'aînée d'une fratrie de quatre enfants, deux filles et deux garçons. Elle a passé toute son enfance et sa jeunesse à Dolleren. Son départ au collège de Masevaux en 1970 a coïncidé avec l'arrivée d'Armand comme instituteur dans notre village. Elle fera partie des premières danseuses du Waschba-Folk et de l'équipe de Volley-Ball de la MJC. C'est ensuite au Lycée Montaigne à Mulhouse qu'elle a passé un baccalauréat G, qui l'a menée aux Établissements TANALS à Masevaux, où elle a effectué toute sa carrière.

Heureusement, en décembre 2017, à l'âge de 58 ans, elle avait décidé de "lever le pied" pour profiter de quelques belles années avec son époux retraité depuis 2002, partageant voyages et passions communes. Elle a participé également à de belles randonnées organisées par le Club Vosgien de Masevaux. Ils avaient uni leurs destinées en juillet 1989 et Marie-Laure a toujours été la muse d'Armand, le soutenant dans toutes ses entreprises, discrète, mais efficace.

C'est son humilité et sa discrétion que je veux saluer ici. Marie-Laure était une travailleuse de l'ombre. Comme Armand, elle était une fidèle bénévole de la Régie des téléskis du Schlumpf. Elle participait aussi chaque année au rempotage des jardinières pour le fleurissement du village, et procédait au désherbage des pots qu'on lui avait attribués. À la création de la commission "Décoration", elle a immédiatement répondu présente, et, malgré sa maladie, continuait, entre deux traitements, à nous rejoindre.

C'est d'ailleurs très courageusement qu'elle a affronté cette épreuve, cherchant dans ses promenades quotidiennes dans la nature à se ressourcer et à évacuer les effets nocifs des médicaments, bien décidée à se battre pour les siens. Sa petite-fille, Ariane, née peu avant le décès d'Armand, lui donna une raison supplémentaire de mener ce combat.

À la Grange BURCKLE, où elle a toujours épaulé Armand dans ses projets de spectacles, elle continuait également, dès qu'elle le pouvait, d'effectuer ses tours de service, mais réservait la primeur à sa petite-fille, à ses deux fils Antonin et Arthaud et leurs compagnes Jessie et Aurélie, sans oublier Stéphanie et Guillaume, les enfants d'Armand, ainsi que ses petits-enfants.

C'est à eux tous, ainsi qu'à Gilbert, Jean-Marc et Geneviève, les frères et sœur de Marie-Laure, que je veux présenter, au nom de toute la municipalité, nos plus sincères condoléances pour ce départ prématuré de leur chère défunte. Son sourire et son souvenir resteront gravés dans nos cœurs et nos mémoires.

Brigitte STUDER

JEAN FREDEZ A REJOINT LE PARADIS DES CHATS

Une autre figure marquante de notre village nous a quittés le 10 février dernier.

Les plus jeunes ne se souviennent sans doute pas de lui : il s'agit de Jean FREDEZ, infirmier de son état.

Surnommé «Monsieur Chat», ce Jurassien, né le 5 juin 1940 à Mignovillard, avait élu domicile à Mulhouse après avoir épousé une infirmière originaire de Douai. Avec elle, il aura trois enfants.

C'est par amour qu'il a embrassé la profession d'infirmier. Ses études à l'école du Bois à Mouchard l'avaient conduit à un emploi d'ingénieur chez Rank Xerox.



En voyant œuvrer sa femme, il s'éveille à la vocation d'infirmier et il reprend des études. Avec son épouse, ils seront les premiers infirmiers libéraux de Mulhouse. Malheureusement, en 1979, il se retrouve veuf. Tombé amoureux de notre village, il y fait construire son chalet en 1990, au 28 rue des Prés, pour y couler des jours heureux.

Durant toutes les années où il a exercé ses fonctions dans notre vallée, il était très apprécié non seulement pour ses compétences, mais encore pour sa bonhomie, son indéfectible sourire, sa légendaire bonne humeur ; il n'a de cesse de s'occuper de ses patients et c'est inlassablement qu'il sillonne les routes de notre contrée, et cela durant dix-sept années, sans prendre un seul jour de repos.

Passionné d'aviation, ce pilote chevronné avait effectué des missions humanitaires en brousse, au Burkina Faso. C'est son service militaire effectué dans ce domaine qui avait éveillé en lui cette inclination pour les avions et les hélicoptères.

Il était également bénévole à la banque alimentaire et avait créé un service de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées à Cernay : DOMISOINS, qu'il a ensuite transmis à la Maison du Diaconat à Mulhouse.

Une autre passion va le faire vibrer durant plus de trente ans : son amour des chats. Il accueille son premier minou en 1990, dans la dépendance qu'il a fait construire dans sa propriété pour occuper sa retraite, prise en 2007. La capacité du refuge lui permet d'en accueillir cinquante-cinq.

Tous ces compagnons à quatre pattes sont logés, choyés, dorlotés par Jean qui ne ménage pas sa peine pour recueillir chats abandonnés, rejetés ou errants. Des dons fréquents l'aident à nourrir tout ce petit monde. Il est aussi soutenu par la Fondation BARDOT, la Fondation Assistance aux Animaux et bénéficie de conseils de soins de la part de la SPA.

Lors de la visite du maire et de ses adjoints à son domicile pour ses 80 ans, ce sont encore vingt pensionnaires qu'il bichonne au quotidien. Peu à peu, il doit se résigner à réduire son activité, ses problèmes de santé ne lui permettant plus de s'occuper de ses protégés à temps plein. Il lui restera «Kinder», le matou qui habite le chalet et aura le privilège d'y rester jusqu'à l'hospitalisation de son maître, trois semaines avant son décès.

Dernier vestige de son activité, ce qu'il nommait la «table d'hôtes» : des gamelles de croquettes devant la porte du garage, destinées aux chats errants, afin qu'ils puissent y venir se sustenter.

Jean FREDEZ a passé sa vie au service des autres. Nous le remercions pour son altruisme et sa générosité — dont notre boîte à livres a pu bénéficier : il a fait don de plusieurs caisses de livres à l'usage des lecteurs.

L'ensemble de la Municipalité se joint à moi pour présenter nos condoléances à son épouse (2^e noce) et à ses enfants. B.S.



RENOUÉES ASIATIQUES

I Espèces invasives avérées

Nom latin : Fallopia japonica – Fallopia sachalinensis

Synonyme : Reynoutria

Famille : Polygonaceae

Origine : Asie

Impacts :

Les Renouées ont un impact fort sur l'environnement. Elles perturbent le fonctionnement des écosystèmes en modifiant le recyclage des nutriments (augmentation de la dynamique du cycle de l'azote, de teneur en potassium et manganèse,...) ou en altérant la structure du sol par exemple.

Elles ont également un fort impact sur la structure et la composition des populations indigènes ce qui s'observe par une diminution de la diversité et de la richesse spécifique.

On constate sur les sites envahis une diminution des assemblages d'invertébrés terrestres, une augmentation des invertébrés déchetiqueurs, et des modifications de l'abondance et de la richesse de certains groupes (Coléoptères, macrofaunes,...) mais également une diminution du recouvrement des espèces végétales indigènes par un phénomène de compétition.

Outre les aspects environnementaux, les Renouées posent également des problèmes dans la gestion

des cours d'eau. Elles peuvent créer des embâcles qui dégradent les ouvrages, les rives deviennent difficiles d'accès et elles sont responsables de l'érosion des berges. Les Renouées peuvent également poser des problèmes en bords de routes, cachant ainsi la visibilité aux utilisateurs ou le long des voies de chemin de fer engendrant ainsi des coûts de traitements importants.

Recommandations pour la gestion de l'espèce :

Il s'agit d'espèces à croissance très rapide ayant une multiplication végétative très efficace, se reproduisant au moyen de fragments de rhizomes et de tiges. Il n'existe actuellement pas de méthode type pouvant être utilisée pour la lutte contre les Renouées.



© Leo Michels



© S. Audinot

FICHES INFO

Actions de limitation de propagation de plantes invasives

Méthodes mécaniques :

Arrachage : plus facile lorsqu'il est pratiqué en avril-mai quand les rhizomes sont peu implantés sur des zones nouvellement infestées et pour les jeunes pousses. Il est nécessaire de récolter tout le système rhizomateux. Choisir cette méthode uniquement lorsque les plants sont très petits (cas des bancs de graviers sur rivière à lit mobile par exemple).

Fauche répétée : sur de grands massifs pour lesquels l'objectif est d'épuiser définitivement à terme la Renouée. Pour avoir un résultat optimal et venir à bout de la Renouée sur des sites très envahis, le traitement devra être réitéré plusieurs fois dans l'année (6 à 8 fauches) et ceci sur plusieurs années (4 à 7 ans).

Excavation des sols contaminés et enfouissement profond accompagné ou non d'un broyage des rhizomes : la terre végétale est mise en décharge, elle nécessite de gros moyens mécaniques. Il peut y avoir broyages des rhizomes jusqu'à obtenir une longueur moyenne inférieure à 14 cm à l'aide d'un godet cribleur concasseur avant enfouissement.

Méthodes biologiques et écologiques :

Compétition : Sur les sols nus, planter des espèces arbustives d'1,5 mètres au minimum et à une densité de 1 à 2 plants par m², des arbres tels que les Saules, Aulnes blancs et glutineux, Frêne, Peuplier noir, Tremble, et des plantes grimpantes telles que les Ronces, le Houblon, les Clématites,... Une fauche régulière des pousses de Renouées devra être effectuée.

Pâturage : peut être efficace au début de la végétation. Il permet d'affaiblir les Renouées. Des résultats très satisfaisants ont été observés avec la chèvre des fossés, une race française originaire des rives de la Manche.

Méthodes physiques :

Barrière anti-rhizomes : une barrière plastique est implantée dans le sol afin d'éviter l'extension des rhizomes dans le sol.

Couverture du sol par un géotextile : à effectuer en novembre-décembre après avoir retiré du site toutes les tiges sèches. Des agrafes sont utilisées pour plaquer le géotextile au sol. Il est recommandé d'associer à la pose de géotextile, une plantation d'espèces autochtones suivie d'arrachage ou de fauche des repousses. Il s'agit d'une méthode très efficace mais également la plus coûteuse en temps et en argent. Un certain nombre de géotextiles ne sont pas totalement biodégradables et des fragments peuvent persister dans le sol, polluant ainsi le site. Les géotextiles qui sont 100 % biodégradables ont rarement une durée de vie suffisamment longue pour remplir leurs rôles.

Méthodes chimiques :

Traitement par des produits phytosanitaires : le glyphosate est couramment utilisé pour lutter contre les Renouées. Traitement pouvant être adapté selon le degré d'infestation, la taille de la Renouée et la localisation du site (à proscrire en bordure de cours d'eau) :

- application foliaire : pour les stations denses et monospécifiques; Après une fauche entre mi et fin juin pour réduire la hauteur des plants, appliquer le glyphosate (dosage 5-10 % dilué avec de l'eau et des surfactants) à la mi-août sur l'ensemble du feuillage;
- injection dans les tiges : pour de petites ou moyennes invasions afin de pouvoir pénétrer au sein du massif; Dès la mi-août à la floraison, injecter le glyphosate (dosage : 100 %) dans la tige;
- injection dans la tige coupée : pour de moyennes ou grandes invasions; Effectuer plusieurs fauches dans l'année, puis de mi-août à septembre, après avoir à nouveau fauché le massif de Renouée, injecter le glyphosate (dosage : 100 %) dans les tiges fraîchement coupées.

N.B. : LE CHOIX DE LA MÉTHODE DE LUTTE EST À ADAPTER EN FONCTION DU DEGRÉ D'INVASION

Date	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Floraison												
Fructification												
Méthodes mécaniques												
Méthodes biologiques et écologiques												
Méthodes physique												
Méthodes chimiques												

ET SI ON ACCUEILLAIT UN ENFANT POUR LES VACANCES ?



Imaginez un instant votre maison se remplir de vie et de joie pendant deux semaines : un enfant passe ses vacances chez vous ! Jeux de société, balades, tours en vélo, jardinage, confection de gâteaux et confitures... vous partagez des activités toutes simples pour le plus grand bonheur de tout le monde !

Ce n'est pas un rêve... c'est la réalité qu'une quarantaine de familles alsaciennes vivent chaque été en ouvrant leurs portes à des enfants qui n'ont pas l'opportunité de partir en vacances. Les bénévoles de Caritas Alsace réseau Secours Catholique connaissent leurs parents et savent qu'ils souhaitent le meilleur pour leurs enfants. Cependant, faute de moyens, ils ne peuvent pas partir en vacances avec eux ni leur offrir un séjour en camp ou en colonie.

Ainsi, grâce à l'accueil familial de vacances, des dizaines d'enfants peuvent quitter leur domicile et partir à la découverte d'une nouvelle famille, d'un nouvel environnement, ce qui les aide à grandir et enrichit énormément l'enfant tout comme la famille qui l'accueille.

Alors, si vous êtes disponibles entre le 10 et le 24 juillet, ou entre le 24 juillet et le 4 août, accueillez un enfant pour les vacances !

Les bénévoles de Caritas sont à la disposition des familles avant, pendant et après le séjour. Des sorties communes sont organisées pendant le séjour.

Pour plus d'informations contactez Valeria Braunstedter, animatrice 06 23 08 69 75

afv@federationcaritasalsace.org

Caritas Masevaux tél. 03 89 38 04 90 (répondeur sauf permanence jeudi après-midi)

www.caritas-alsace.org, Facebook AFV Caritas

